

Introduction

Qu'est-ce  
qu'un REEE?

Processus d'ouverture  
d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur  
parti de votre REEE

Subventions  
gouvernementales

L'accès aux fonds  
du REEE

Imposition  
des retraits

Lignes directrices  
relatives aux preuves  
d'inscription



Investir.  
S'investir.

# Investissez dans l'avenir de votre enfant

Votre guide du régime enregistré  
d'épargne-études (REEE) de Mackenzie





## Introduction

Qu'est-ce  
qu'un REEE?

Processus d'ouverture  
d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur  
parti de votre REEE

Subventions  
gouvernementales

L'accès aux fonds  
du REEE

Imposition  
des retraits

Lignes directrices  
relatives aux preuves  
d'inscription



Investir.  
S'investir.

# Introduction

Pour bon nombre de gens, des études supérieures peuvent mener à une vie enrichissante, inculquer des compétences, élargir les horizons et offrir une expérience de vie précieuse. Mais la valeur de l'éducation se reflète dans son coût. C'est pourquoi les prêts étudiants peuvent jouer un rôle important dans l'atteinte des objectifs d'études de nombre de Canadiens et Canadiennes.

Il existe cependant une option qui permet de réduire la nécessité d'emprunter à l'avenir; vous pouvez commencer à investir dans les études de votre enfant dès aujourd'hui.

En partenariat avec des conseillers et conseillères, Mackenzie offre aux Canadiens et Canadiennes le soutien dont ils ont besoin pour atteindre leurs objectifs.

Cette brochure explique les principaux avantages d'un REEE. Vous apprendrez comment tirer le meilleur parti des subventions gouvernementales, la manière dont les retraits sont traités fiscalement et ce que vous devez savoir lorsque votre enfant est prêt à entreprendre ses études postsecondaires.



# Qu'est-ce qu'un REEE?

Investir dans un REEE peut accélérer l'épargne en prévision des études de votre enfant, car vos cotisations fructifient à l'abri de l'impôt et le gouvernement peut verser de généreuses subventions de contrepartie. Un REEE peut vous apporter la tranquillité d'esprit car vous savez que vous aidez votre enfant à prendre un bon départ en réduisant, ou même en éliminant, les dettes d'études futures.

## Avantages d'un REEE

- Il permet aux familles de faire fructifier leur épargne-études à l'abri de l'impôt jusqu'aux retraits.
- Il accélère l'épargne grâce aux subventions gouvernementales généreuses.
- Les retraits peuvent débuter lorsque votre enfant s'inscrit dans un établissement postsecondaire.
- L'argent retiré peut être utilisé pour payer les droits de scolarité, les frais de subsistance, les livres, le matériel scolaire et plus encore.
- Il est fiscalement avantageux étant donné que la croissance des placements est attribuée à l'étudiant(e), qui d'ordinaire devra payer peu d'impôt, s'il ou elle en paie.
- Contrairement au REER, il n'offre pas de déduction fiscale pour les cotisations.

### Souscripteur(trice)

ouvre le compte REEE et y cotise.

### Bénéficiaire

reçoit l'argent du compte REEE.

### Promoteur

administre le compte REEE.



Introduction

Qu'est-ce qu'un REEE?

Processus d'ouverture d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur parti de votre REEE

Subventions gouvernementales

L'accès aux fonds du REEE

Imposition des retraits

Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription



Investir.  
S'investir.



# Processus d'ouverture d'un REEE Mackenzie

Introduction

Qu'est-ce qu'un REEE?

Processus d'ouverture d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur parti de votre REEE

Subventions gouvernementales

L'accès aux fonds du REEE

Imposition des retraits

Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription



Investir.  
S'investir.

## 1 Obtenez un numéro d'assurance sociale (NAS) pour votre (vos) enfant(s).

- Cette première étape est essentielle, car le NAS est requis pour ouvrir un compte REER.

## 2 Communiquez avec votre conseillère ou conseiller afin de :

- Remplir la Demande de souscription à un REEE de Mackenzie : votre conseillère ou conseiller vous guidera dans les formalités administratives nécessaires à l'ouverture de votre REEE.
- Explorer les diverses options de placement : discutez des placements les mieux adaptés pour faire fructifier votre épargne.
- Optimiser vos cotisations : tirez pleinement parti des incitatifs gouvernementaux, afin de donner une longueur d'avance à votre REEE.
- Planifier les retraits : renseignez-vous sur le processus de retrait des fonds lorsque votre enfant est prêt à entreprendre des études postsecondaires.
- Bénéficier d'un soutien continu : votre conseillère ou conseiller sera là pour répondre à vos questions.

## 3 Surveiller et gérer votre REEE :

- Examinez régulièrement le rendement de vos placements et, au besoin, procédez aux ajustements nécessaires par le biais de votre conseiller ou conseillère.

### Une occasion à ne pas manquer

Un REEE peut être un moyen extrêmement efficace de se bâtir un fonds d'études. La combinaison de la croissance à imposition différée, des subventions gouvernementales et des fonds d'investissement peut en faire l'une des décisions de placement les plus judicieuses qu'un membre de la famille puisse prendre.

**Prêt(e) à investir?**  
**Communiquez avec votre conseillère ou conseiller dès aujourd'hui pour ouvrir un REEE.**



# Types de REEE

Vous pouvez ouvrir un REEE pour votre enfant dès qu'il a reçu son numéro d'assurance sociale (NAS). Plus tôt vous l'obtiendrez, plus tôt vous pourrez commencer à épargner pour son avenir.

Il y a deux types de REEE : Tous deux font croître les placements à l'abri de l'impôt et profitent de subventions gouvernementales. Ils se distinguent l'un de l'autre par leur nombre de bénéficiaires et les personnes qui peuvent les établir.

	REEE familial	REEE individuel
Nombre de bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un(e) ou plusieurs; doivent être des frères ou des sœurs de sang ou d'adoption.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un(e) seul(e)</li> </ul>
Souscripteur(trice)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les parents ou les grands-parents</li> <li>Les cosouscripteurs doivent être des conjoints, ou anciens conjoints et les deux parents légaux du (de la) bénéficiaire.</li> <li>Lien de sang ou d'adoption nécessaire avec le (la) bénéficiaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>N'importe qui, pour n'importe qui</li> <li>Aucun lien de sang n'est requis entre le (la) bénéficiaire et le (la) souscripteur(trice).</li> <li>Les cosouscripteurs doivent être des conjoints, ou anciens conjoints et les deux parents légaux du (de la) bénéficiaire.</li> </ul>
Âge du (de la) ou des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Doivent être âgé(e)s de moins de 21 ans au moment de l'inclusion au régime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>N'importe quel âge</li> </ul>
Subventions gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partagées par tous les bénéficiaires (exception faite du Bon d'études canadien)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La question du partage ne s'applique pas</li> </ul>
Recommandé pour	<ul style="list-style-type: none"> <li>Familles comptant un seul enfant</li> <li>Familles ayant plus d'un enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Familles comptant un seul enfant</li> <li>Familles ayant d'importants écarts d'âge entre les enfants</li> <li>Souscripteurs(trices) qui veulent ouvrir un REEE pour eux-mêmes ou une personne à laquelle ils ne sont pas apparentés</li> <li>Familles ayant plus d'un enfant</li> </ul>
Cotisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des cotisations peuvent être versées si au moins un(e) bénéficiaire est âgé(e) de moins de 31 ans (même si les subventions ne sont versées que jusqu'au 31 décembre de l'année où il ou elle atteint l'âge de 17 ans).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des cotisations peuvent être versées jusqu'au 32<sup>e</sup> anniversaire de l'ouverture du REEE.</li> </ul>

Introduction

Qu'est-ce qu'un REEE?

Processus d'ouverture d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur parti de votre REEE

Subventions gouvernementales

L'accès aux fonds du REEE

Imposition des retraits

Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription



Investir.  
S'investir.

## Étude de cas n° 1 : Dinesh et Amita



Dinesh et Amita ont eu leur premier enfant, Priti, il y a un an. Ils n'ont pas l'intention d'en avoir d'autres, mais savent qu'ils pourraient changer d'idée. Deux options s'offrent à eux pour le REEE de Priti.

1. **Un régime individuel.** Aucun autre bénéficiaire ne pourra être ajouté. Si Priti ne va pas à l'école, le REEE (SCEE incluse) peut être transférée au compte REEE d'un frère ou d'une sœur admissible, le cas échéant.
2. **Un régime familial.** De nouveaux enfants pourront être ajoutés comme bénéficiaires et partager les subventions même si l'un d'eux ne fait pas d'études postsecondaires.

## Étude de cas n° 2 : Jocelyne



Jocelyne aimerait aider à financer les futures études de son neveu Antoine. Comme elle n'est pas son parent ni sa grand-mère, elle ne peut établir qu'un **régime individuel**.

## Étude de cas n° 3 : Thérèse et Denis



Thérèse et Denis veulent ouvrir un REEE pour leurs petits-enfants. Leur fils a des jumeaux, Fabrice et Simone, et leur fille a deux enfants, Anthony et Michel. Thérèse et Denis ont deux options :

1. **Un régime individuel pour chaque bénéficiaire.** S'il y a d'autres petits-enfants, ils ne pourront être ajoutés à aucun des régimes individuels.
2. **Deux régimes familiaux individuels.** Les subventions peuvent maintenant être partagées dans les régimes familiaux distincts, au cas où un petit-enfant n'irait pas à l'école. Si d'autres petits-enfants naissent, ils peuvent être ajoutés au régimes existants.

Introduction

Qu'est-ce qu'un REEE?

Processus d'ouverture d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur parti de votre REEE

Subventions gouvernementales

L'accès aux fonds du REEE

Imposition des retraits

Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription



# Plus tôt vous commencerez, plus vous pourrez épargner

Une fois le REEE établi, vous pouvez commencer à y cotiser. Plus tôt vous commencerez, plus le régime aura le temps de croître. Chaque cotisation donnera lieu à des subventions gouvernementales, jusqu'à concurrence d'un plafond prescrit.

Le plafond de cotisation à vie est de 50 000 \$ par bénéficiaire. Les cotisations excédentaires seront assujetties à une pénalité fiscale de 1 % par mois.

Il n'y a pas de plafond de cotisation annuel; si vous le voulez, vous pouvez verser 50 000 \$ (le plafond à vie) dans votre régime dès son ouverture. Toutefois, la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) de 20 % est limitée à 500 \$ par année, de sorte qu'une cotisation annuelle de 2 500 \$ garantit la subvention maximale, en supposant qu'il n'y a pas de droits pouvant être reportés.

Vos cotisations au REEE ne sont pas déductibles d'impôt, le capital peut donc être retiré à l'abri de l'impôt en tout temps. Cependant, un retrait avant que le ou la bénéficiaire ne commence ses études postsecondaires vous obligera à rembourser les subventions découlant de ces fonds.

## Tirer le meilleur parti de votre REEE

Comme il n'y a pas de plafond de cotisation annuel à un REEE et que le plafond cumulatif est de 50 000 \$, vous pourriez vous demander s'il est préférable :

1. De verser une cotisation initiale forfaitaire de 50 000 \$;  
*ou*
2. De répartir les cotisations sur 15 ans afin d'obtenir la subvention fédérale maximale à vie de 7 200 \$.



Introduction

Qu'est-ce  
qu'un REEE?

Processus d'ouverture  
d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur  
parti de votre REEE

Subventions  
gouvernementales

L'accès aux fonds  
du REEE

Imposition  
des retraits

Lignes directrices  
relatives aux preuves  
d'inscription



Investir.  
S'investir.



Introduction

Qu'est-ce qu'un REEE?

Processus d'ouverture d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur parti de votre REEE

Subventions gouvernementales

L'accès aux fonds du REEE

Imposition des retraits

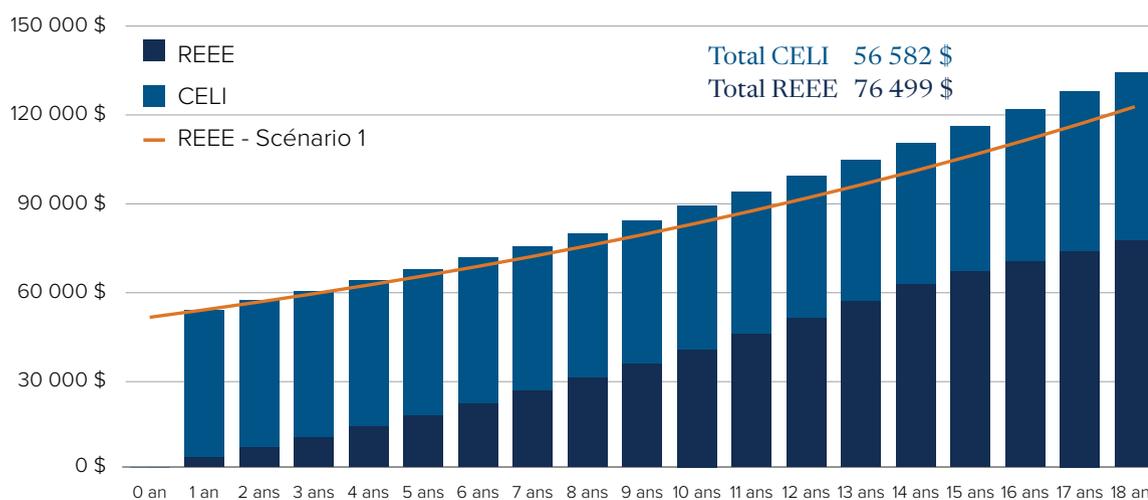
Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription

## Étude de cas n° 4 : Suzie

Suzie est dans ses années les plus rémunératrices et souhaite ouvrir un REEE pour sa fille de neuf mois, Sarah. Elle passe en revue ses options avec sa conseillère :

1. Suzie pourrait verser une cotisation initiale de 50 000 \$ et le REEE de Sarah recevrait la SCEE de 500 \$ pour l'année en cours. En supposant un taux de rendement annuel de 5 %, la valeur du REEE de Sarah à 18 ans équivaldrait à 121 534 \$.
2. Suzie pourrait également répartir les 50 000 \$ sur 18 ans et maximiser la SCEE. Elle pourrait investir 50 000 \$ dans son CELI et transférer 2 500 \$ au REEE chaque année. Elle recevrait ainsi la SCEE annuelle maximale jusqu'à ce que le plafond de 7 200 \$ soit atteint.

FIGURE 1 : Scénario 1 c. scénario 2 (sur 18 ans)



Le rendement hypothétique est présenté à titre d'illustration uniquement.

À la fin des 18 années, le REEE vaudra 76 498 \$ et le CELI, 56 582 \$, pour un total de 133 080 \$.



# Subventions gouvernementales

Le gouvernement fédéral et certaines provinces, pour vous aider à épargner en vue des études de vos enfants, offrent des subventions fondées sur les cotisations versées. Pour y être admissible, le (la) bénéficiaire doit être un(e) résident(e) du Canada et de la province concernée.

## Subventions fédérales

### Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) de base

Il s'agit d'une subvention de contrepartie équivalant à 20 % des cotisations, jusqu'à un maximum annuel de 500 \$ par bénéficiaire. Dans un régime familial, tous les bénéficiaires peuvent partager cette subvention.

Les droits associés à la subvention commencent à s'accumuler pour un enfant l'année de sa naissance, même si vous n'avez pas encore ouvert un REEE. La subvention maximale à vie par bénéficiaire est de 7 200 \$ pour tous les comptes REEE détenus à son nom.

Si vous ne versez aucune cotisation au cours d'une année donnée, les droits inutilisés de la SCEE de base peuvent être reportés à une année ultérieure, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par année.

### SCEE supplémentaire

Pour encourager les familles à faible revenu à épargner, le gouvernement verse une SCEE supplémentaire fondée sur le revenu familial net du responsable.

### Règles spéciales de la SCEE pour les étudiants de 16 ou 17 ans

Les REEE dont les bénéficiaires sont âgé(e)s de 16 ou de 17 ans ne peuvent recevoir la SCEE que si l'une des deux conditions suivantes est remplie :

- un montant d'au moins 2 000 \$ a été versé au REEE de l'enfant (et n'en a pas été retiré) avant la fin de l'année où il ou elle a atteint 15 ans; *ou*
- un montant minimum de 100 \$ par année a été versé au REEE de l'enfant (et n'en a pas été retiré) pendant au moins quatre des années précédant la fin de l'année où l'enfant a atteint 15 ans.

Revenu familial net*	SCEE supplémentaire	SCEE de base	Total
Moins de 55 867 \$	Première tranche de 500 \$ x 20 % = 100 \$	2 500 \$ x 20 % = 500 \$	600 \$
55 867 \$ à 111 733 \$	Première tranche de 500 \$ x 10 % = 50 \$	2 500 \$ x 20 % = 500 \$	500 \$
Plus de 111 733 \$	Première tranche de 500 \$ x 0 % = 0 \$	2 500 \$ x 20 % = 500 \$	500 \$

Introduction

Qu'est-ce qu'un REEE?

Processus d'ouverture d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur parti de votre REEE

Subventions gouvernementales

L'accès aux fonds du REEE

Imposition des retraits

Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription



Investir.  
S'investir.



Introduction

Qu'est-ce qu'un REEE?

Processus d'ouverture d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur parti de votre REEE

Subventions gouvernementales

L'accès aux fonds du REEE

Imposition des retraits

Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription

## Bon d'études canadien (BEC)

Pour les familles à faible revenu, le BEC aide à épargner en vue des études de leurs enfants grâce à une subvention initiale de 500 \$, puis à une subvention de 100 \$ par année d'admissibilité jusqu'à ce que l'enfant ait 15 ans, et ce jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par enfant.

## Subventions provinciales

Des subventions provinciales pourraient également être disponibles pour vous, selon l'endroit où vous vivez. Demandez des détails à votre conseiller(ère).



Investir.  
S'investir.



# L'accès aux fonds du REEE

Introduction

Qu'est-ce qu'un REEE?

Processus d'ouverture d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur parti de votre REEE

Subventions gouvernementales

L'accès aux fonds du REEE

Imposition des retraits

Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription



Investir.  
S'investir.

Votre enfant doit tout d'abord fournir une preuve d'inscription et soumettre un formulaire de rachat à l'institution financière où le REEE est établi.

## Deux types de retraits :

**Les paiements d'aide aux études (PAE)** sont versés au (à la) bénéficiaire une fois qu'il ou elle est inscrit(e) dans un établissement d'éducation reconnu. Les PAE sont constitués des gains de placement réalisés sur les cotisations et les subventions, de même que des subventions elles-mêmes (les cotisations principales appartiennent toujours au (à la) souscripteur(trice)). Les PAE sont imposés au (à la) bénéficiaire qui, en tant qu'étudiant(e), se trouve probablement dans une fourchette d'imposition peu élevée.

Pour les études à temps plein, les PAE versés au cours des 13 premières semaines des études sont

limités à un total de 8 000 \$. Une fois que le (la) bénéficiaire a terminé 13 semaines consécutives de son programme d'études, il peut recevoir d'autres PAE. Pour les études à temps partiel, les PAE sont limités à 4 000 \$ par période de 13 semaines.

**Les retraits de capital pour études postsecondaires** sont prélevés à même le capital cotisé.

Si l'argent est utilisé pour les études postsecondaires, la SCEE n'a pas besoin d'être remboursée. Étant donné que les cotisations ont été versées après impôt, les retraits ne sont pas imposables.



Votre enfant a terminé ses études secondaires et est prêt à entreprendre des études supérieures. Votre épargne diligente portera ses fruits – vous pouvez maintenant parler à votre conseiller(ère) des retraits du REEE.



# Que se passe-t-il si mon enfant n'entame pas des études postsecondaires?

Introduction

Qu'est-ce qu'un REEE?

Processus d'ouverture d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur parti de votre REEE

Subventions gouvernementales

L'accès aux fonds du REEE

Imposition des retraits

Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription



Investir.  
S'investir.

## 1 Patientez un peu

Votre enfant peut changer d'idée et les comptes REEE peuvent demeurer ouverts.

## 2 Choisissez un(e) nouveau(ille) bénéficiaire

Dans le cas d'un régime individuel, le nouveau ou la nouvelle bénéficiaire peut être n'importe qui. Mais si le nouveau ou la nouvelle bénéficiaire n'est pas un frère ou une sœur de moins de 21 ans, la SCEE devra être remboursée.

Dans un régime familial, le nouveau ou la nouvelle bénéficiaire doit avoir un lien de parenté, par le sang ou l'adoption, au cotisant ou à la cotisante. Dans ce cas, la SCEE peut être attribuée à un(e) autre bénéficiaire si le total de la subvention ne dépasse pas 7 200 \$. Autrement, tout montant excédentaire doit être remboursé.

## 3 Transférez les fonds à votre REER

Vous pouvez reporter l'impôt à payer sur le retrait de revenu en transférant directement les fonds dans votre REER ou REER de conjoint, à condition que vous ayez des droits de cotisation inutilisés. Le transfert maximal est de 50 000 \$ par cotisant(e), de sorte que des conjoints qui versent conjointement des cotisations à un REEE familial peuvent chacun transférer jusqu'à 50 000 \$ dans leur REER. Des conditions strictes doivent être respectées pour cette option. Veuillez vous adresser à votre conseiller ou conseillère pour obtenir de plus amples renseignements.

## 4 Retirez vos cotisations

Les cotisations versées au REEE peuvent être retirées en tout temps en franchise d'impôt.

Cependant, toute subvention versée à l'égard de ces cotisations doit être remboursée au gouvernement.

## 5 Withdraw earnings and growth

En plus des cotisations qui peuvent être retirées en franchise d'impôt du REEE (option 4), vous pourriez également avoir le droit de retirer la croissance accumulée sur les cotisations et les subventions (qui seront remboursées au gouvernement) si vous respectez certaines conditions. C'est ce qu'on appelle un paiement de revenu accumulé (PRA).

Vous serez admissible à un PRA si tous les bénéficiaires désignés actuels et précédents ont atteint l'âge de 21 ans et ne fréquentent pas un établissement postsecondaire, et que le REEE existe depuis au moins 10 ans. Un PRA est imposable au taux marginal d'imposition majoré d'une pénalité de 20 %.

## 6 Transférez les fonds à un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Si le ou la bénéficiaire devient invalide, vous pouvez transférer le revenu accumulé dans un REEI admissible à son nom. Cette méthode avec report d'impôt n'entraîne aucune pénalité. Pour que vous puissiez transférer le revenu de placement d'un REEE à un REEI, le ou la bénéficiaire doit :

- Être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) au moment du transfert;
- Être âgé(e) de moins de 60 ans dans l'année où le transfert est effectué;
- Résider au Canada.



# Ce qu'il faut savoir sur l'imposition des retraits

Introduction

Qu'est-ce qu'un REEE?

Processus d'ouverture d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur parti de votre REEE

Subventions gouvernementales

L'accès aux fonds du REEE

Imposition des retraits

Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription

## Quand puis-je recevoir un PRA?

- Le régime doit exister depuis au moins 10 ans.
- La totalité des bénéficiaires doit avoir au moins 21 ans et ne doit pas poursuivre d'études postsecondaires.
- Le (la) souscripteur(trice) doit résider au Canada.
- Au moment du retrait, le PRA est entièrement imposable au taux marginal d'imposition du (de la) souscripteur(trice).

## Le souscripteur peut-il éviter les conséquences fiscales?

Le (la) souscripteur(trice) peut choisir de transférer le PRA à son REER ou REER de conjoint, pourvu que ses droits de cotisation soient suffisants. Le plafond à vie est de 50 000 \$ par souscripteur(trice).

Si le (la) souscripteur(trice) ne dispose pas de droits de cotisation suffisants, il ou elle peut recevoir le PRA en espèces, sous réserve des règles suivantes :

- Le PRA obtenu sera inclus dans le revenu du (de) la souscripteur(trice) pour l'année en question et des impôts sur le revenu devront être payés par le (la) souscripteur(trice) à son taux marginal d'imposition.
- Une pénalité fiscale de 20 % sera imposée au PRA.
- Les subventions devront être retournées au gouvernement.

### Le PAE :

est constitué uniquement de la croissance et des subventions. Ce montant sera imposé(e) au (à) bénéficiaire, qui est généralement dans une fourchette d'imposition inférieure en raison de ses études postsecondaires.

### Les retraits de capital pour études postsecondaires :

sont prélevés sur les cotisations, de sorte qu'ils ne sont pas imposés.

### Le PRA :

est un montant versé au (à la) souscripteur(trice) prélevé sur la croissance. Il n'inclut pas les cotisations ni les subventions. Si un(e) bénéficiaire ne fait pas d'études et qu'aucun(e) bénéficiaire de remplacement n'a été désigné(e), le (la) souscripteur(trice) peut toucher le revenu de placement dans certaines conditions.



Investir.  
S'investir.



# Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription

Les renseignements suivants sont requis à titre de preuve d'inscription valide du (de la) bénéficiaire à un programme d'étude précis :

- Nom complet du (de la) bénéficiaire
- Nom de l'établissement d'enseignement
- Nom du programme d'études
- Type de programme – université, collège, école technique ou autre
- Programme d'enseignement reconnu (temps plein) ou programme de formation déterminé (temps partiel)
- Durée du programme en années – le programme d'étude peut donner une indication

## Preuve d'inscription acceptable

Type de document	Peuvent être valides si...
Lettre du registraire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La lettre doit être signée ou certifiée par le Bureau du registraire ou par le chef de la faculté.</li> <li>• L'étudiant(e) peut être en mesure d'obtenir une lettre par le truchement du site Web de l'établissement.</li> <li>• L'étudiant(e) pourrait avoir à déboursier des frais pour obtenir cette lettre.</li> </ul>
Courriel du registraire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un courriel du registraire confirmant l'inscription est acceptable.</li> <li>• Les renseignements additionnels requis comprennent : les coordonnées relatives au courriel de confirmation et l'adresse courriel d'envoi doit appartenir au domaine de l'établissement d'enseignement.</li> </ul>
Factures ou reçus de paiement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces documents doivent provenir du bureau du registraire.</li> <li>• Les documents indiquent qu'il s'agit d'études à temps partiel ou à temps plein (selon la durée du cours, les frais de scolarité ou le nombre de cours).</li> <li>• Si la seule exigence d'inscription auprès d'un établissement d'enseignement est le paiement, une facture peut être acceptable.</li> </ul>
Imprimé de la confirmation en ligne du statut de l'inscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doit contenir l'adresse Web de l'établissement d'enseignement afin que l'on puisse déterminer la source de l'information.</li> </ul>
Horaires ou calendriers des cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nom de l'étudiant(e), le type de programme, la date et durée de la période scolaire ainsi que le nom, logo ou adresse Web de l'établissement d'enseignement sont indiqués.</li> </ul>
Reçu T2202 ou T2202A	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenté dans les six mois qui suivent la fin de la session d'inscription du (de la) bénéficiaire dans un programme agréé.</li> </ul>

## Preuve d'inscription non acceptable

Type de document	
Lettres d'acceptation / offres d'admission*	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ces lettres ne sont que des offres d'admission à l'étudiant(e). Elles n'indiquent pas clairement ni ne prouvent que l'étudiant(e) a accepté et qu'il ou elle est inscrit(e).</li> </ul>
Cartes d'étudiant*	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cartes d'étudiant n'indiquent pas l'année d'inscription en cours.</li> </ul>
Preuves d'inscription des années précédentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents doivent indiquer clairement que l'étudiant(e) est inscrit(e) pour l'année académique en cours.</li> </ul>

\* Les lettres d'acceptation, les lettres d'admission et les cartes d'étudiant ne sont pas considérées comme étant des preuves d'inscription valides. Accompagnées d'une autre preuve acceptable d'inscription, elles peuvent toutefois être acceptées.

Introduction

Qu'est-ce qu'un REEE?

Processus d'ouverture d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur parti de votre REEE

Subventions gouvernementales

L'accès aux fonds du REEE

Imposition des retraits

Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription



Investir.  
S'investir.

Introduction

Qu'est-ce  
qu'un REEE?

Processus d'ouverture  
d'un REEE

Types de REEE

Tirer le meilleur  
parti de votre REEE

Subventions  
gouvernementales

L'accès aux fonds  
du REEE

Imposition  
des retraits

Lignes directrices  
relatives aux preuves  
d'inscription

## Renseignements généraux

Pour toute demande de renseignements généraux et de renseignements sur les comptes, veuillez composer le :

**Français** : 1-800-387-0615

**Anglais** : 1-800-387-0614

**Chinois** : 1-888-465-1668

**Télécopieur** : 1-866-766-6623

**Courriel** : [service@placementsmackenzie.com](mailto:service@placementsmackenzie.com)

**Site web** : [placementsmackenzie.com](http://placementsmackenzie.com)

Obtenez des renseignements sur les fonds et les comptes en ligne grâce à AccèsClient, site sécurité de Placements Mackenzie. Visitez [placementsmackenzie.com](http://placementsmackenzie.com) pour de plus amples renseignements.

Le contenu de la présente brochure (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou de titres ou les références à des produits ou des titres) ne doit pas être interprété comme un conseil de placement ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son exhaustivité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation. Ces renseignements ne doivent être pris ni comme des conseils juridiques ni comme des conseils fiscaux, car la situation de chaque client(e) est unique. Veuillez consulter votre conseiller(ère) juridique ou fiscal(e) attitré(e). L'évolution du marché, les lois fiscales et divers facteurs touchant les placements sont susceptibles de changer. Les particuliers sont priés de consulter leur conseiller ou conseillère, comptable ou spécialiste du droit avant de prendre toute décision fondée sur le contenu de la présente brochure.



Investir.  
S'investir.